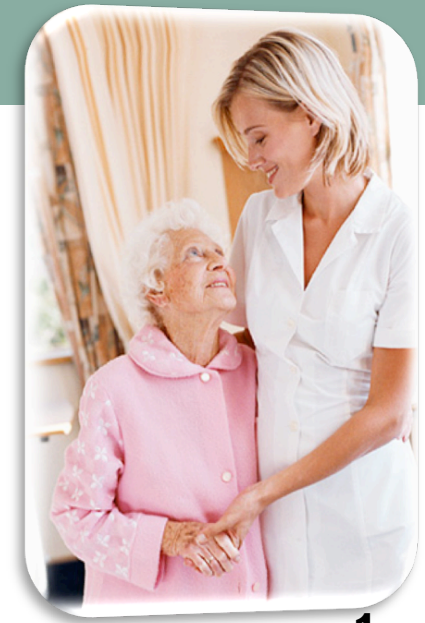
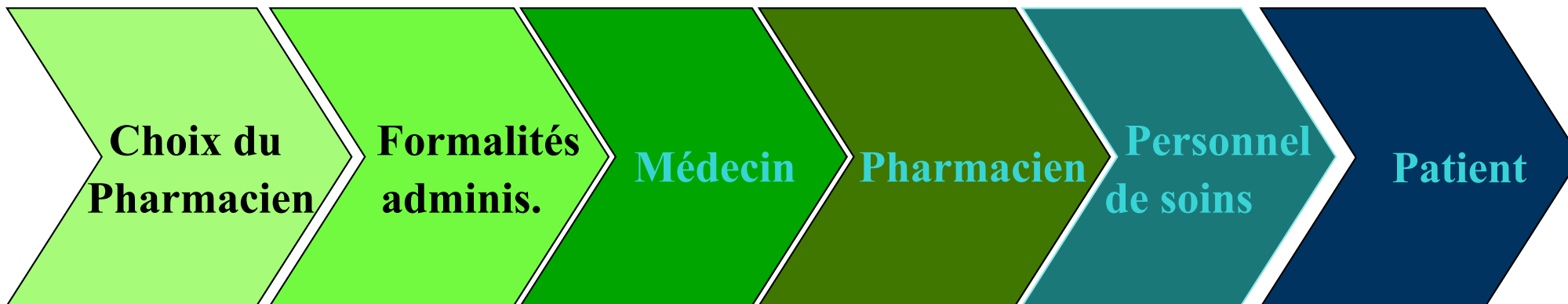


# Le parcours du médicament en MRPA

*Françoise BOTTRIAUX*





<ul style="list-style-type: none"><li>• Appel d'offre</li><li>• Critères:<ul style="list-style-type: none"><li>○ Proximité</li><li>○ Ristourne</li><li>○ Autres services</li></ul></li><li>• Libre choix</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Carte Sis</li><li>• Demande d'autorisation Médecin – conseil</li><li>• Relevé mensuel</li><li>• Note de frais individ.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Formulaire Thérapeutique</li><li>• Prescription et régularisation</li><li>• Relevé</li><li>• Prescription Générique</li><li>• DCI</li><li>• Approprié?</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Délivrance PMI</li><li>• Réception</li><li>• Dates de péremption</li><li>• Colis de Garde</li><li>• Dossier Pharma</li><li>• Vaccination pneumo</li><li>• Elimination</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Administr. médical</li><li>• Dossier médical</li><li>• Compliance</li><li>• Feuille Incident/accid.</li><li>• Réunion Pluridiscipl.</li><li>• Formation</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Départ</li><li>• Décès</li><li>• Phase Terminale</li></ul>
--	--	--	---	---	--

## Présentation de la MR

- 104 lits dont 93 occupés
- MRPA/MRS

Catégories	MRPA	MRS
0	39	Pas en MRS
A	9	Pas en MRS
B	3	10
C	2	7
Cd	0	23
<b>Total</b>	<b>53</b>	<b>40</b>

Nombre de cas lourds en MRPA/MRS: 45

# 1. Choix du pharmacien

## ➤ Appel d'offre

- 1.Choix du type de marché
- 2.Cahier spécial des charges
- 3.Conseil du CPAS
- 4.Réception des soumissions
- 5.Etude comparative
- 6.Conseil du CPAS

## ➤ Critères

- 1.Proximité
- 2.Ristourne

1. Produits pouvant faire l'objet d'une ristourne?
2. Qui peut recevoir la ristourne?
3. Montant de la ristourne?

## 3.Autres services

### Critères de qualité

- Conseils prodigués aux patients, au personnel
- Économies possibles
- Rapidité d'approvisionnement
- Élaboration du dossier pharmaceutique
- autres

# 1. Choix du pharmacien

## ➤ Mandat

1. Libre choix du pharmacien
2. Mandat collectif : Personnes vivant en communauté
3. Durée déterminée – résiliable et renouvelable

### **Suggestion: Adaptation à la nouvelle réglementation**

#### **MANDAT SPECIAL POUR COMMANDER DES MEDICAMENTS**

*Je soussigné (nom, prénoms, profession et domicile), donne par la présente, mandat à M. (nom, prénoms, profession et domicile) de commander les médicaments pour moi, en mon nom, en respectant la réglementation et plus particulièrement les règles concernant le mandat (articles 1984 et suivants) du code civil) et la santé publique (arrêté royal du 21 janvier 2009 portant instructions pour les pharmaciens).*

*(En cas d'empêchement de M. le mandat pourra être confié par ce dernier à ... (nom, prénoms, profession, domicile) en respectant les mêmes conditions susmentionnées).*

*Ce mandat est valable pour une période de 6 mois renouvelable par tacite reconduction, sans que la durée ne puisse être supérieure à la période d'hébergement.*

*Le présent mandat peut être résilié à tout moment.*

*Fait à ... en trois (quatre) exemplaires (un pour le mandant, un pour le mandataire (et éventuellement son remplaçant) et un pour le pharmacien.)*

## 2. Formalités administratives

- Carte SIS
  1. Document administratif
  2. Lecture = engagement de paiement

### **Suggestions:**

- ✓ **Consentement écrit du patient**
- ✓ **Meilleure communication en cas de changement d'assurabilité**
- ✓ **Droit d'aller chez le pharmacien de son choix, si non indigent**

- Demande d'autorisation Médecin-conseil

Lourdeur

### **Suggestions:**

- ✓ **eHealth**
- ✓ **Médicaments génériques (Fosamax/Alendronate)**

## 2. Formalités administratives

### ■ Relevé mensuel

Nouvelle réglementation: art. 23, al. 1, 5° AR 21.1.2009

- ❖ Prix public
- ❖ Tout gain, ristourne ou autre profit donnés
- ❖ Montant à charge du patient

4 exemplaires:

- pour le dossier médical,
- comme pièce comptable,
- destiné au patient,
- pour le pharmacien

**Suggestions:**

- ✓ **Responsabilisé le patient: y compris le patient indigent**

## 2. Formalités administratives

- Note de frais individuel

Nouvelle réglementation : Annexe 43 du règlement 28.7.2003 remplacée par règlement 21.3.2011

- Produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques, compléments nutritionnels ainsi que les ristournes accordées aux patients
- Ristourne sur le coût solidarisé du matériel d'incontinence

### Questions:

- ✓ Produits non remboursés?
- ✓ Ristourne à la personne qui paie effectivement la facture?

### 3. Médecin

- Libre choix
- Pour 93 patients, 26 médecins différents

1 médecin	8 patients
1 médecin	6 patients
3 médecins	3 patients
4 médecins	2 patients
17 médecins	1 patient

En général 1 médecin généraliste visite 12 maisons de repos différentes

- Médecin de quartier
- Stagiaire

## 3. Médecin

### ■ Formulaire thérapeutique

- ❖ Arrêté royal du 21.9.2004 MRS:
  - ❖ Tâche du médecin coordinateur: rédaction + utilisation
  - ❖ Tous les médecins : contribuent

### **Suggestions:**

- ✓ **Informatiser + le lier au dossier pharmaceutique et médical**
- ✓ **Présence du médecin coordinateur**
- ✓ **Utiliser le formulaire thérapeutique à l'échelon de zones**
- ✓ **Accroître le rôle du pharmacien dans le processus de rédaction et d'utilisation**

### ■ Prescriptions et régularisation

- ❖ **Prévoyance**
  - ❖ Pharmacien
  - ❖ Infirmière
  - ❖ Précommande
  - ❖ Médecins traitants
  - ❖ Médecin-coordonateur
- ❖ **Stupéfiants et psychotropes**



## 3. Médecin

### Suggestions:

- ✓ **Systèmes informatiques – gestion des ordonnances**
- ✓ **eHealth**
- ✓ **Renouveler les prescriptions pour les patients chroniques**
- ✓ **Accroître le rôle du médecin-coordonateur**
- ✓ **Durée de la thérapie**

### ■ Relevé des prescriptions

### ■ Prescription générique

- 10% des médicaments prescrits
- Patchs, aérosols = médicaments originaux

### ■ Prescription en DCI – Substitution

- DCI= faible

### Suggestions:

- ✓ **Demander aux médecins plus d'attention aux médicaments moins chers**
- ✓ **Renforcer le rôle du pharmacien**
- ✓ **Renforcer le rôle de l'infirmière**

## 3. Médecin

### ■ Prescription appropriée?

- Plurimédication: moyenne journalière:  
7,5comp./j. avec un max. de 25 comp./j. dont 15 médicaments différents

Prescription inappropriée:

- Risque significatif d'effets secondaires
  - Utilisation de médicaments pas cliniquement indiqués
  - Fréquence ou durée d'administration incorrectes
  - Interactions médicamenteuses
  - Non prescription de médicaments potentiellement bénéfiques
- + besoins et attentes du patient + ressources en soins de santé

**Suggestions:**

- ✓ **STOPP – START**

Réévaluation – grilles

- ✓ Réunions pluridisciplinaires
- ✓ Plateforme d'échanges électronique
- ✓ Donner les moyens financiers et les outils

### ■ Auto-évaluation et Reporting

## 4. Pharmacien

- Délivrance  
Préparation de médication individuelle



Loi du 23 décembre 2009

« §3. Par dérogation au paragraphe 1<sup>er</sup>, alinéa 3, la préparation de médication individuelle, en cours de laquelle un ou plusieurs médicaments sont enlevés de leur conditionnement fermé d'administration individuelle, destiné à un patient individuel à un moment déterminé, est exclusivement exécutée par des personnes habilitées à délivrer des médicaments au public

- Pharmacien ?
- Pharmacien lié à une pharmacie ?
- Délégation?
- Travail des infirmières?
- Délai?

## 4. Pharmacien

- Robot ?
  - Coûteux
  - Souplesse?
  - Certains conditionnements ne peuvent pas être robotisés
  - Formes orales et sèches

### **Suggestions PMI:**

- ✓ **Gain de temps**

- Dossier Pharmaceutique

Nouvelle réglementation: AR 21 janvier 2009

- Contenu
  - Données administratives
  - Historique médicamenteux
  - Autorisation médecin-conseil?
  - Antécédents médicaux
  - Régime
  - Tableau résumé du dossier médical



## 4. Pharmacien

### Suggestions:

- ✓ **Schéma de médication: médicaments prescrits / médicaments délivrés/ médicaments administrés et pris**  
**Travail d'équipe: médecin/pharmacien/infirmière**
- **Transmission électronique**
- **Programme de gestion**

### Avantages:

- Anticiper
- Si pas FT: avertissement
- Eviter des erreurs
- Remboursement

- Surveillance des dates de péremption
  - Infirmière responsable
  - Tous les 6 mois, le pharmacien vérifie le stock

Nouvelle réglementation: Pharmacien documente et concerte

### Suggestions:

- ✓ **Inciter le pharmacien à jouer son rôle**

## 4. Pharmacien

- Garde
  - Pharmacie de garde
  - Livraison le samedi
  
- Colis de garde
  - Contenu décidé par le Médecin coordinateur
  - Concertation avec le pharmacien
  - Document de suivi – remis au pharmacien

Réglementation? NON

Inspiration sur la législation hospitalière:

- ❖ Pharmacien = responsabilité
- ❖ Premier approvisionnement par le pharmacien
- ❖ Etablissement par le médecin qui dirige la section où l'armoire est placée
- ❖ Armoire sous la surveillance permanente d'un dispensateur de soins
- ❖ Urgence= ?
  - ❖ Traitement devant être entamé immédiatement
  - ❖ En dehors des heures d'accessibilité de l'officine
  - ❖ Apparition d'un état pathologique ou physiologique après confirmation écrite d'un médecin

## 4. Pharmaciens

### ■ Information

- Réunion pluridisciplinaire – participation du pharmacien
- Présence sur place

### **Nouvelle réglementation**

- Affichage : Jours + Heure
- Informations relatives à la qualité, la sécurité et l'efficacité lors de l'utilisation des médicaments
- Mettre à la disposition du prescripteur ou du patient l'historique individuel et actualisé des médicaments délivrés, si cela s'avère nécessaire

### **Suggestions:**

#### ✓ **Tableau des disponibilités et présences du pharmacien**

#### ✓ **PHARMACIEN (Nom)**

(Adresse)

(n° de téléphone)

Ou cachet

Est présent dans la communauté:

Est disponible pendant les heures de l'officine :

En dehors des heures d'ouverture: Accessible par téléphone au : .....

Service de garde: 0900/10.500 ou [www.pharmacie.be](http://www.pharmacie.be)

## 4. Pharmaciens

- Traitement des incidents/plaintes  
Enregistrement – traitement - retrait
  
- Autres services
  - Gestion de la stérilisation
  - Matériel de soins (forfait)
  - Aérosol
  - Produits de soins et d'hygiène
  
- Elimination
  - Remis au pharmacien
  - Firme spécialisée: Seringues, compresses infectées= bac réservé exclusivement à cet usage
  - Médicaments psychotropes et stupéfiants

## 5. Personnel de soins

- Réception des médicaments
  - Infirmière responsable – local spécifique: « Utility propre »
  - Echange d'informations pharmacien ↔ Personnel de soins (effets second., forme, déglut ...)
  - Frigo
  - Médicaments solubles, sirops, sachets et gouttes
  
- Administration au patient
  - Infirmière
  - Responsabilité - délégation
  - Hygiène
  - Conservation des médicaments: local exclusiv.+clé

### Recommandations:

- ✓ **Identification**
- ✓ **Distribution des doses**
- ✓ **Informé et éduquer le patient sur son traitement**
- ✓ **Hygiène – Sécurité: Enregistrer les événements**
- ✓ **Evaluation**



## 5. Personnel de soins

- Dossier médical
  - Inscription par l'infirmière
  
- Armoire fermée à clé
  - COCOM
  
- Feuille incident/accident
  - Cas connus:
    - Confusion entre les patients
    - Confusion entre les médicaments
    - Confusion générique/spécialité
    - Préparation des médicaments
    - Erreur de voie d'administration
    - Erreur de modalité d'administration
    - Enregistrement – Conséquences ?
    - Utilisée?



### Suggestions:

- ✓ **Adapter la fiche : volet spécifique pour les médicaments-** Procédure en fonction du type d'erreur -
- ✓ **Inciter à l'utilisation de la fiche – no Fault**

# Divers

- Stupéfiants, psychotropes et toxiques
  - Armoire fermée à clé + registre
  - Infirmière responsable
  
- Oxygène
  - Concentrateur d'oxygène
  - Enquête
  
- Vaccination contre la grippe
  - Réunion de concertation
  - Vaccination du personnel soignant
  
- Vaccination Pneumo
  - Tous les 5 ans
  - Réunion de concertation

# Formation

## ■ Personnel soignant

- Formations relatives à la gestion et à la bonne utilisation du médicament= inexistante

### **Suggestions:**

- ✓ **Développer des formations sur le médicament à l'initiative du pharmacien**
- ✓ **Formations liées à la communication entre membres du personnel**

## ■ Médecin traitant

- Nécessité d'une meilleure formation en gériatrie

## ■ Pharmacien

- Nécessité de formations adaptées à la délivrance aux MR
  - Par exemple: pansements oxydatifs

Des initiatives sont déjà prises mais doivent être développées:

- ✓ Pharmacologie gériatrique
- ✓ La collaboration multidisciplinaire dans les maisons de repos
- ✓ Basic medication review

### **Suggestions:**

- ✓ **Etendre ces formations à toute la Belgique**

## 6. Le patient

- Compliance/observance thérapeutique
- Phase terminale et euthanasie
  - Garder les patients même en phase terminale
  - Réglementation
    - Pas une obligation de délivrer les médicaments euthanasiants
    - Conditions à respecter
- Départ définitif
  - Médicaments suivent le patient
- Décès
  - Médicaments non utilisés rendus au pharmacien en vue élimination

### **Suggestions:**

- ✓ **Le prévoir dans le ROI**

# Questions ?

